

CARTULARE DI STAMPA

Luni l'8 di aprile di u 2024

CUNSIGLIU CUMUNITARIU *Bugettu 2024*



CONTACT PRESSE :

Iris CAPPURI
07 60 82 60 44
i.cappuri@agglo-bastia.corsica



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

BUGETTU 2024

Dans le prolongement du **Débat d'Orientation Budgétaire** du 18 mars dernier, qui a permis de faire une rétrospective et une prospective détaillée sur le moyen terme de la situation financière de la CAB (Cf Dossier de presse conseil de mars dernier), le Conseil communautaire s'apprête à voter le **Budget Primitif** de la CAB pour l'exercice 2024, ce **lundi 8 avril 2024**.

Ce Conseil communautaire sera consacré au Budget 2024 avec une présentation, un débat et un vote Budget par Budget (**Principal, Collecte et traitement des déchets, Transports, GEMAPI**). Les documents reprennent, de façon détaillée, les différents postes de dépenses et recettes présentés dans le dernier Rapport d'Orientation Budgétaire, qui a permis d'éclairer le contexte, les contraintes et les choix politiques pour ce nouvel exercice et les années à venir.

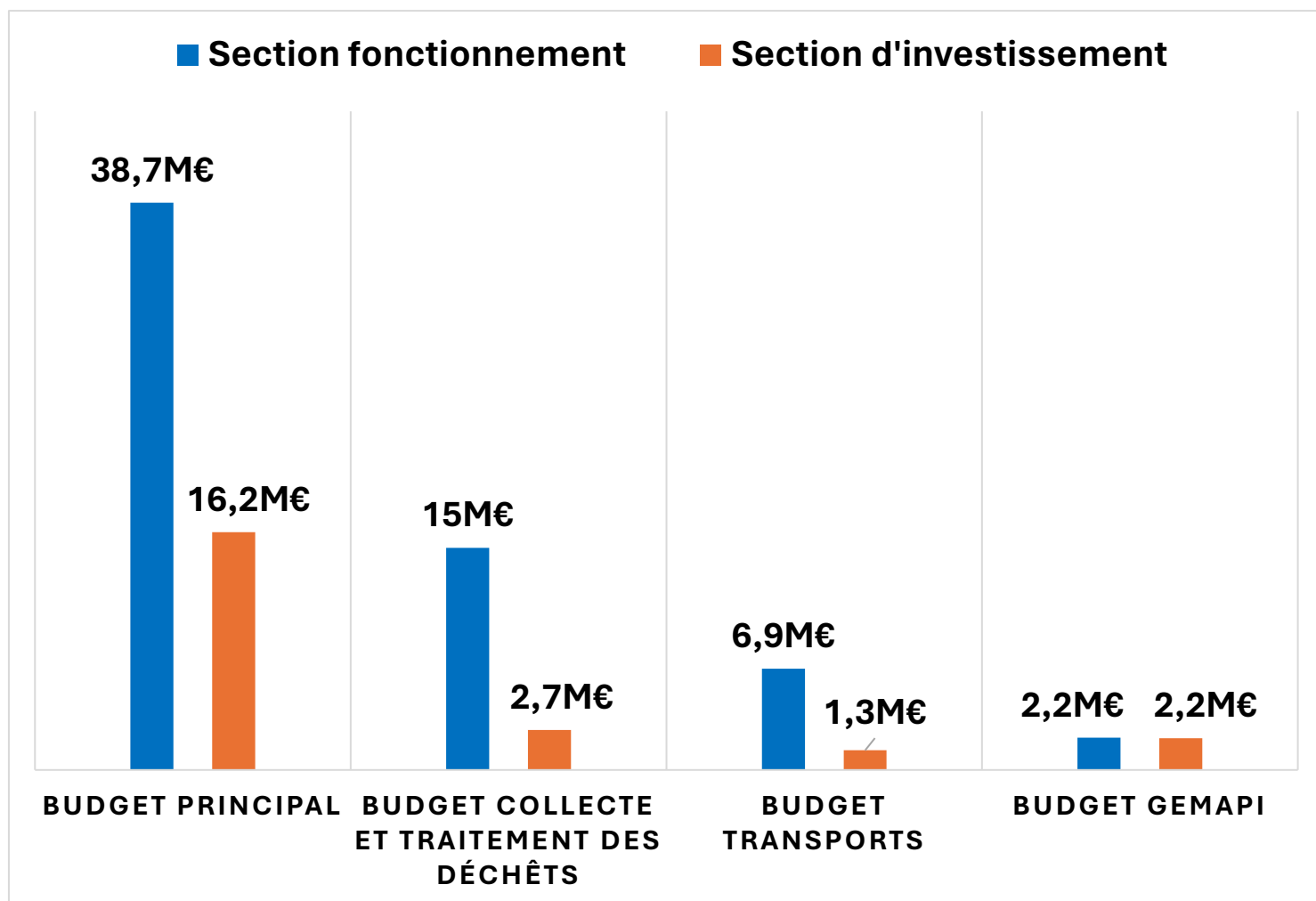
La CAB continue ainsi en 2024 la mise en œuvre dans son Projet de Territoire, à travers plusieurs projets structurants, via **un niveau d'investissement jamais atteint et une programmation pluriannuelle de 69M€ sur la période 2024-2027**, ainsi que le renforcement de ses politiques publiques en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de nos administrés et de l'attractivité du grand Bastia.

Globalement, les bons résultats de 2023 permettent d'envisager un moyen terme positif. La structure des recettes de la CAB représente cependant un point de vigilance, avec une **baisse globale des dotations d'Etat** et, désormais, une prédominance de la fraction de **TVA** (1^{ère} recette de la CAB : compensation des anciennes Taxe d'habitation et Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE) extrêmement sensible au contexte économique.

S'agissant des charges de fonctionnement, l'augmentation mécanique liée aux différentes crises et particulièrement à une inflation galopante est à souligner, auxquelles viennent s'ajouter les décisions gouvernementales sur les salaires et la problématique globale du coût du traitement des déchets.

Enfin, s'agissant enfin de la fiscalité : **aucune augmentation de la fiscalité n'est envisagée** par la CAB. Les taux des différentes taxes seront donc tous reconduits (TEOM : 16,36% ; CFE : 24,39% ; Taxe Foncière Propriétés Bâties : 1, 65% ; TF propriétés non-bâties : 3,07% ; Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires : 10,96%) ?

UN BUDGET GLOBAL DE 85,5M€



1. BUDGET PRINCIPAL : 55M€

Section de fonctionnement : 38,7M€

Fonctionnement – Dépenses 2024	
Charges à caractère général 011	5 375 507 €
Charges de personnel 012	9 634 375 €
Atténuation de Produits 014	5 003 079 €
Autres Charges de Gestion 65	10 498 878 €
Charges financières 66	390 573 €
Charges exceptionnelles 67	300 000 €
Dotations pour risques et charges 68	1 400 000 €
Ordre (amortissement + étalement)	1 693 200 €
Virement à la section d'Investissement 023	4 452 773 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	38 748 386 €

- **Charges à caractère général 011 : 5,4 M€**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses courantes liées au fonctionnement de l'institution.

- Fluides, énergie, carburant (1.6 M€) largement touchées par l'inflation
- Maintenance des équipements sportifs, nettoyage des piscines, des aires de jeux ...
- Prime d'assurances, charges de copropriétés, taxes foncières.
- Mise en service du Tiers Lieu AVVIÀ-A Vela et de la fourrière-refuge animale de Fornacina

Ainsi que plusieurs actions qui concernent la déclinaison de politiques publiques : études et accompagnement sur le social, l'habitat et de nouveaux événements en lien avec le sport.

- **Charges de personnel 012 : 9,6 M€**

La masse salariale (012) progresse chaque année structurellement. Cette évolution résulte des évolutions mécaniques, des nouvelles mesures nationales et leur impact en année pleine, et des choix propres à la collectivité en matière RH.

Concernant plus particulièrement 2024 nous pouvons notamment constater :

- L'effet année pleine des mesures de 2023 : **159 K€**
- L'effet de la majoration de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 : **78 K€**
- La monétisation du CET mis en place à la CAB en 2023 : **18 K€**
- Les recrutements 2024 liés l'ouverture de nouveaux sites ou à certaines opérations : **278 K€**

- 4 recrutements sont prévus en 2024, ainsi que 3 agents saisonniers pour les Bases nautiques
- Le financement de différents postes dont bénéficie la CAB : **252 K€**
- Les départs divers prévus en 2024 représentent : **195 K€**.

- **Charges de gestion courante 65: 10,5 M€**

Le chapitre 65 est constitué des subventions et contributions suivantes :

- De la contribution au **SIS du Cismonte** : **5,063 M€**.
- D'une subvention à l'**Office du Tourisme intercommunal de Bastia** : **600K€**
- Des subventions **sport** : **350K€**, **économique** : **384.5K€**, **politique de la ville** : **160K€**.

- **Atténuation de produits 014 : 5 M€**

Le chapitre 014 reprend les allocations compensatrices à verser en 2024 aux communes de Bastia et de Furiani ainsi que le versement de la Dotation de Solidarité aux communes de la CAB, et enfin le reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme intercommunal (540K€).

FONCTIONNEMENT – RECETTES 2024	
Recettes Fiscales 73,731	22 326 952 €
Dotations et Participations 74	8 510 453 €
Produits des Services	645 000 €
Autres produits de gestion courantes 75	371 000 €
Atténuation de charges, 013	80 000 €
Recettes d'ordre 042	90 000 €
Excédent n-1	6 724 980 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	38 748 386 €

- **Les recettes fiscales 73, 731 : 22,3M€**

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires **THRS** : **1 222 K€** (1 176 k€ en 2023) ;
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties **FB** : **1 132 K€** (1 096 k€ en 2023) ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties **FNB** : **29 K€** ;
 - Cotisation foncière des entreprises **CFE** : **3 741 K€** (3 650 k€ en 2023).
- Soit 6,1 M€** (+174k€/2023) pour le produit de ces 4 taxes.

Les recettes fiscales se composent également d'autres **impositions économiques et compensations** :

- En compensation de la taxe d'habitation, une part de **TVA : 9 116K€** ;
- En compensation de la CVAE, une part de **TVA : 3 207k€** ;
- Le fonds national de garantie individuelle de ressources **FNGIR : 1 600K€**
- Le fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), figé nationalement : **850K€**
- La **TASCOM** : Taxe d'activité sur les surfaces commerciales : **560 K€**
- Les **IFER** : Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux : **253 k€**.

- **Les Dotations et participations 74 : 8,5 M€**

Chapitre 74 : DGF, Dotation compensation taxe professionnelle, subvention de fonctionnement...

- **Les produits de service 70 : 645 K€**

Ils représentent principalement les recettes des Piscines (100K€), la mise à disposition du stade Armand Cesari (148K), et les refacturations des charges des budgets annexes.

Section d'Investissement : 16,2M€

La CAB poursuit donc sa politique d'investissement via le lancement et la poursuite de projets majeurs pour le territoire, inscrits dans sa PPI et plusieurs autres opérations.

De plus la situation s'est améliorée en 2023, puisque **la section d'investissement est excédentaire pour la première fois** depuis de nombreuses années de + 6 396,88€, après les déficits successifs : **2020** : - 1 828 216.20€ / **2021** : - 5 263 915 € / **2022** : - 3 423 926.27€.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris suite au rapport de la CRC, l'inscription des restes à réaliser a fait l'objet d'une réévaluation et d'une gestion maîtrisée.

2024 sera marqué, d'une part, par plusieurs mises en chantier concernant la modernisation du stade Armand Cesari, la création d'un centre technique, la réhabilitation et modernisation du complexe de l'Arinella et, d'autre part, par la livraison totale de plusieurs équipements comme le tiers lieu dédié à l'innovation ou le refuge animal de Fornacina, ainsi que les vestiaires du stade de Miomu et la pelouse du stade de rugby de Volpague.

En 2024, la CAB aura un niveau d'investissement en forte croissance de **16,2 M€** sur son Budget principal, jamais atteint dans l'histoire de l'institution, et se projette sur un volume global de **69 M€ pour la période 2024-2027**.

- **Crédits de paiement 2024 des opérations pluriannuelles suivantes (AP/CP) : 11,4M€**

Libellé AP	Montant AP	CP 2024
Mise en accessibilité des ERP	615 100 €	120 000 €
Extension des vestiaires - stade de Miomu	800 000 €	215 000 €
Planification énergétique territoriale	400 000 €	80 000 €
Création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina	2 900 000 €	950 864 €
Voies douces	13 200 000 €	1 000 000 €
Tiers lieu dédié à l'innovation AVVIÀ - Toga	3 430 060 €	700 000 €
Aménagement des Friches Mattei - Toga	3 850 000 €	200 000 €
Démantelement ancienne STEP	3 300 000 €	200 000 €
Modernisation du stade Armand Cesari	18 000 000 €	3 500 000 €
Rénovation Complexe A Rinella	4 400 000 €	700 000 €
NPNRU	2 814 285 €	938 095 €
Centre Technique	7 500 000 €	2 000 000 €
Fonds de concours aux communes membres	3 300 000 €	750 000 €
Requalification de l'espace urbain	2 640 000 €	50 000 €
Réflexions et Programmation Site Office de Tourisme Intercommunal	700 000 €	20 000 €
<u>Total</u>	77 876 445 €	11 423 960 €

- **Opérations sur l'exercice 2024 : 2,4 M€**
 - Création route de la fourrière-refuge animal de Fornacina : 509 K€
 - Rénovation de locaux acquis sur le port de Toga : 200 K€
 - Maintenance et amélioration de l'éclairage des stades : 50 K€
 - Réaménagement des vestiaires du Spaziu spurtivu Roger Poggi : 35 K€
 - Acquisition de matériel sportif : 270 K€
 - Subvention d'investissement aux bailleurs pour l'achat du Foyer Jeunes Travailleurs : 140 K€
- **Restes à réaliser au 31/12/2023 : 1,2 M€**

2. BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : 17,9M€

Section de fonctionnement : 15,2 M€

Fonctionnement – Dépenses 2024	
Charges à caractère général 011	2 229 600 €
Charges de personnel 012	5 932 099 €
Atténuation de Produits 014	130 000 €
Autres Charges de Gestion 65	6 436 862 €
Charges exceptionnelles 67	1 000 €
Dotations pour risques et charges 68	20 000 €
Ordre (amortissement + étalement)	427 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 176 561 €

- **Charges à caractère général 011 : 2,2 M€**

Les charges à caractères général (011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes liées au fonctionnement du service de la Collecte :

- Le carburant (560 litres de carburant /jour pour assurer le service) : **292K€** ;
- Le budget des contrats et prestations de services (collecte bornes PAV) : **564,1K€** ;
- La location annuelle des locaux de la collecte (Locaux dits de « Casanis ») : **221.1K€** ;
- L'entretien et la maintenance des véhicules de Collecte : **517,3K€**.

- **Charges de personnel 012 : 5,9M€**

La masse salariale progresse chaque année structurellement (012). Elle résulte des évolutions mécaniques et des choix propres à la collectivité comme notamment le déroulement de carrière et de participation à l'employeur.

Pour 2024 nous pouvons constater :

- ➔ L'effet année pleine des mesures salariales de 2023 : **118 K€**
- ➔ L'effet année pleine des recrutements 2023 : **54 K€**
- ➔ L'effet de la majoration de 5 points d'indice : **46 K€**
- ➔ La monétisation du CET : **5.5 K€**

- ➔ Les recrutements en 2024 d'un assistant administratif et d'un chargé contrôle qualité : **74 K€**
- ➔ Le financement de différents postes dont bénéficie la CAB : **48 K€**
- ➔ Les départs divers d'agents représentent : **76, 2K€**

- **Charges de gestion courante 65 : 6,4M€**

Le chapitre 65 représente la contribution au SYVADEC. En hausse malgré la baisse de tonnages importante initiée depuis 2021 par la CAB.

Jusqu'en 2023 le SYVADEC reversait sous forme de recettes à la CAB les produits issus des éco-organismes et ventes de matériaux. A partir de 2024, le SYVADEC ne reversera plus ces produits. Ils viendront en atténuation de la participation versée par la CAB au syndicat.

- **Atténuation de produits 014 : 130K€**

Ce chapitre (014) concerne les dépenses de reversement de TEOM.

Fonctionnement – Recettes 2024	
Recettes Fiscales 731	12 068 000 €
Dotations et Participations 74	2 122 561 €
Produits des Services 70	936 000 €
Atténuation de charges, 013	50 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 176 561 €

- **Les recettes fiscales 731 : 12 M€**

Ce chapitre concerne uniquement le produit fiscal de TEOM de la CAB qui s'élevait à près de **11,7M€ en 2023**.

- **Les Dotations et participations 74: 2,1 M€**

Ce chapitre (074) est composé principalement de la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de **(2 092 561€)**.

- **Les produits de service 70 : 936K€**

Inscription du produit de redevance spéciale attendu pour 2024 : **936K€**

Le produit attendu de la redevance spéciale devrait ainsi passer de 0,2M€ en 2022 à plus de 1,7M€ à horizon 2027. La généralisation de la redevance spéciale est un enjeu majeur pour les recettes de ce budget et l'amélioration du niveau de tri sur la CAB.

Section d'investissement : 2,7M€

Au niveau de la section d'investissement de ce budget annexe de la collecte, le plan pluriannuel d'investissement est estimé en dépenses hors dette à **6,3M€ en cumulé sur 2024-2027** soit 1,6M€/an en moyenne soit **un niveau plus de 2,5 fois supérieure à 2018-2023 (0,6M€/an en moyenne)**.

- **Le montant des nouvelles acquisitions s'élève à 1 717K€ :**
 - Véhicules de collecte : **444K€**
 - Un camion Ampiro (pour internaliser la collecte de bornes PAV) : **443K€**
 - Un véhicule de lavage : **310K€**
 - Des bacs roulants : **200K€**

Auxquelles s'ajoute la mise en œuvre du plan pluriannuel de **déploiement des conteneurs semi enterrés : 500 K€** en 2024

3. BUDGET TRANSPORTS : 8,3M€



Section de fonctionnement : 6,9 M€

FONCTIONNEMENT – DEPENSES 2024	
Charges à caractère général 011	296 000 €
Charges de personnel 012	175 000 €
Atténuation de Produits 014	0
Autres Charges de Gestion 65	5 871 000 €
Charges financières 66	14 000 €
Charges exceptionnelles 67	70 562 €
Ordre 042 (amortissement + étalement)	489 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	6 915 562 €

- **Charges à caractère général 011 : 296 K€**

Les charges à caractères général (011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes liées au aux prestations de nettoyage des abribus, de maintenance et hébergement du système de billettique ainsi que l'AMO qui accompagne la CAB dans le cadre de l'élaboration de la prochaine DSP qui débutera au 1^{er} janvier 2025.

- **Charges de personnel 012 : 175K€**

- **Charges de gestion courante 65 : 5,8M€**

Ce chapitre comprend le versement de la contribution forfaitaire versée au délégataire.

FONCTIONNEMENT – RECETTES 2024	
Recettes Fiscales 73	5 400 000 €
Dotations et Participations 74	579 499 €
Produits des Services 70	158 698 €
Autres produits de gestion courantes 75	59 034 €
Recettes d'ordre 042	112 495 €
Excédent n-1	605 834 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	6 915 562 €

- **Les recettes fiscales 73 : 5,4M€**

Le chapitre 73 est constitué quasi-entièrement par le **versement mobilité**.

- **Les subventions d'exploitation 74 : 579K€**

Ce chapitre (074) est composé principalement de la Dotation générale de décentralisation pour l'organisation des transports urbains (**268K€**) et de la subvention d'équilibre du budget principal pour le budget des Transports (**311K€**).

Section d'investissement : 1,3M€

La DSP qui a débuté au 1er janvier 2022 prendra fin au 31 décembre 2024. Le travail d'élaboration du cahier des charges de la future DSP est en cours et sera présenté au Conseil dans les mois à venir.

S'agissant du réseau Via Bastia, il a poursuivi sa consolidation à travers de nouveaux abribus et la prise en main des nouveaux outils numériques d'informations. Le nombre d'usager référencés sur le réseau dépasse désormais les **10 000 voyageurs**, dont plus de 50% sont bénéficiaires de la gratuité. Aussi, les services de location de VAE se sont rapprochés d'associations afin de renforcer le développement de l'usage de modes doux sur le territoire. Au 31 décembre 2023, la fréquentation globale sur l'année s'élève à **1 922 493** montées à bord.

Concernant l'investissement, 2024 portera principalement sur un programme d'équipements, s'étendant de 2024 à 2031 (fin de la future DSP) comme notamment :

- ➔ Le renouvellement d'**abribus** : **300 K€/an**
- ➔ Le renouvellement de la **flotte** : **400 K€ /an**
- ➔ Opération de **TCSP (voies bus)** pour une **enveloppe prévisionnelle de 4,4 M€** étalés sur 4 exercices à compter de 2025

4. BUDGET GEMAPI : 4,4M€

Section de fonctionnement : 2,2M€

Fonctionnement – dépenses 2024	
Charges à caractère général 011	634 300 €
Charges de personnel 012	360 704 €
Atténuation de Produits 014	20 000 €
Autres Charges de Gestion 65	170 000 €
Ordre (amortissement)	4 000 €
Virement à la section d'Investissement 023	1 007 093 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 196 097 €

Depuis le 1er janvier 2018, la CAB exerce la compétence GEMAPI (*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*).

- **Charges à caractère général 011 : 634,3 K€**

Les charges à caractères général (011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes à l'entretien des cours d'eau, l'achat de petit matériel, de prestation de service (géomètre notamment) ou encore des frais facturés par le budget principal concernant les frais de structures.

- **Charges de personnel 012 : 360,7 K€**

Fonctionnement – recettes 2024	
Recettes Fiscales 731	930 000 €
Dotations et Participations 74	330 000 €
Excédent n-1	936 097 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 196 097 €

- **Les recettes fiscales 731 : 930K€**

Il s'agit du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024, dont le montant par habitant reste inchangé (14,52€/habitant), mais qui suit la dynamique des bases fiscales de la CFE, de la TF et de la THRS.

- **Les Dotations et participations 74 : 330K€**

Il s'agit du reversement du budget principal au titre des Attributions de compensation fixées par la CLECT en 2018, soit 285K€, et du FCTVA à récupérer puisque les dépenses d'entretien des cours d'eau y sont éligibles 44K€.

Section d'investissement : 2,2M€

Plusieurs opérations concernant des travaux hydrauliques sur les cours d'eau du territoire communautaire ont été initiées par les communes membres avant le transfert de la compétence GEMAPI à la CAB le 1er janvier 2018. Il s'agit en particulier des ruisseaux Poghjolu, Toga et Lupinu.

La compétence GEMAPI est financée principalement par les attributions de compensation versées par les communes et le Fonds de compensation de la TVA (sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement).

Les **dépenses d'investissement**, pour l'année 2024 sont caractérisées par la poursuite des opérations de sécurisation des ruisseaux, notamment celle du Bertrand (Toga). La convention avec Santa Maria di Lota a également été prorogée jusqu'au 31/12/2025, afin de pouvoir réaliser des études sur la faune et la flore au niveau du ruisseau du Pogiolu.

Enfin, l'exercice 2024 acte également la fin des actions PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) dit d'intention qui devront déterminer pour les années à venir le nouveau PAPI plus opérationnel.